



Collectif pour un Québec sans pauvreté
165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9

Téléphone : (418) 525-0040 Télécopieur : (418) 525-0740

Courrier électronique : collectif@pauvrete.qc.ca

Site Internet : www.pauvrete.qc.ca

Aux membres de l'Assemblée nationale
«Quelle fin du mois aurons-nous ?»
Appel à une action immédiate

Québec, le 24 mars 2004

Mesdames, Messieurs,

Dans une semaine, le budget du ministre des Finances et les crédits déposés par la Présidente du Conseil du trésor détermineront comment le gouvernement du Québec administrera les finances publiques pour la prochaine année. Ils détermineront aussi quelles mesures et quelles marges de manœuvre auront été aménagées pour concrétiser enfin les obligations faites au gouvernement par la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Mardi soir prochain, quels espoirs auront été soutenus ou éteints pour les centaines de milliers de personnes au Québec qui vivent une situation de pauvreté et qui seront, ce jour-là, sous le stress d'une fin de mois impossible à boucler ?

Nous nous adressons à vous aujourd'hui parce que nous avons de bonnes raisons de craindre que ce budget ne vienne encore une fois semer la désillusion. Vous pouvez agir par les divers moyens formels et informels de dernière heure qui sont les vôtres. Voulez-vous le faire sans attendre ? Voici les faits.

Pour la troisième fois depuis un an, le premier ministre refuse de nous rencontrer. Le ministre des Finances ne nous a toujours pas démontré comment il pourrait arriver à boucler un budget personnel mensuel avec une prestation d'aide sociale de 533 \$ par mois. Le ministre responsable de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* nous dit ignorer les sommes dont il disposera pour mettre en œuvre le plan d'action requis par cette loi, un plan dû, comme vous le savez, depuis le 5 mai 2003.

Le ministre des Finances a bien avancé qu'allocations familiales et logement social seraient au programme de son budget. Fort bien, en espérant que ce soit assez pour faire une vraie différence. Qu'en sera-t-il toutefois des réserves nécessaires pour la mise en application d'un plan d'action efficace qui améliorera concrètement et sans plus attendre les conditions de vie de l'ensemble des personnes en situation de pauvreté, avec ou sans emploi ? Celles-ci verront-elles se réaliser l'engagement de la loi à améliorer leurs revenus et leurs conditions de vie et ce, dès le premier plan d'action ?

Nous n'avons pour le moment aucun signe que le gouvernement honorera sa propre position, prise lorsqu'il était dans l'opposition, à l'effet de protéger les prestations d'aide sociale, déjà insuffisantes, de l'indécence de coupures supplémentaires (47 M\$). De

même pour son engagement à rétablir la gratuité des médicaments à l'aide sociale (17 M\$) et pour les personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti (6 M\$). Qu'en est-il d'un véritable plan pour redonner leur pouvoir d'achat aux prestations d'aide sociale (453 M\$) et aux allocations familiales (400 M\$) destinées à des personnes et familles pour lesquelles elles constituent dans bien des cas l'unique revenu ? Qu'en est-il de l'abolition du traitement discriminatoire (33 M\$) fait aux familles assistées sociales qui voient les pensions alimentaires reçues pour leurs enfants déduites de leur prestations alors que ces mêmes pensions ne sont plus comptabilisées dans le revenu imposable des familles ?

Si vous avez tenté vous-même, comme nous vous l'avons proposé au début de ce mois, l'exercice de réaliser un budget fonctionnel avec 533 \$ pour le mois de mars, vous savez comme nous que c'est condamner des concitoyens et concitoyennes, des proches peut-être, à une tâche impossible. Nous vous rappelons que la prestation d'aide sociale, qui valait 440 \$ en 1985, devrait valoir plus de 700 \$ en dollars de 2004, si on lui avait conservé son pouvoir d'achat. Cet écart montre bien que ce n'est pas le comportement des personnes en situation de pauvreté qui doit être examiné à la loupe, mais celui d'une société et d'institutions politiques qui demandent à ces personnes de grimper vaillamment et sans faillir un escalier roulant qui tourne inexorablement vers le bas.

En raison et en conscience, quelle priorité budgétaire peut bien surpasser en mars 2004 celle d'améliorer le revenu devenu trop bas des personnes les plus pauvres au Québec ?

Ne laissez pas le silence, l'indifférence, les considérations partisans embrumer le rêve logique que votre assemblée a voulu confirmer avec une belle unanimité le 13 décembre 2002. S'assurer que les besoins essentiels de toutes et tous soient couverts dans la dignité est un passage obligé vers le Québec sans pauvreté, plus riche de tout son monde, que votre assemblée a inscrit alors comme horizon. Il en va de la crédibilité du geste que vous avez posé qu'une impulsion visible lui soit donnée dans cette direction mardi prochain.

Agir ainsi sera non seulement responsable socialement, mais aussi économiquement et politiquement, en évitant des déficits humains et sociaux encore plus coûteux. Plusieurs sondages ont montré à répétition au cours des dernières années que la pauvreté se situe en tête des préoccupations de la population. Aucun argument sur la situation des finances publiques ne peut dissimuler que l'abondance est là, dans notre société, et que c'est une question de choix et non de moyens qui est en cause.

Bien à vous,

Vivian Labrie,
pour le Collectif